

Solidaires en action N° 43

Le 7 juillet 2010

Retraite : préparons la grève pour le retrait du projet de loi !

La très forte mobilisation du 24 juin démontre que le calendrier imposé par le gouvernement n'a pas empêché de franchir un saut qualitatif dans la construction du rapport de forces à établir pour obtenir le retrait du projet de loi. Malgré les deux millions de manifestant-e-s, malgré les arrêts de travail conséquents dans le secteur privé et les grèves très importantes dans le secteur public, le gouvernement fait la sourde oreille.

NOS RETRAITES



Le Ministre du travail est le plus « droit dans ses bottes » adoptant l'attitude de son ancien mentor Juppé, en méprisant le niveau de mobilisation et en se cachant sous une meilleure explication de sa réforme pour que la population la comprenne mieux. Les manifestant-e-s du 24 juin ont déjà bien compris l'injustice du projet de loi qui pénalisera particulièrement les salarié-e-s les plus défavorisé-e-s, les moins bien payé-e-s, les plus précarisé-e-s, les femmes et les jeunes générations.

Cette « réforme » s'inscrit dans un plan de rigueur imposé par les marchés financiers et est dans la ligne des préconisations du Fonds Monétaire International : relèvement de deux ans de l'âge légal de départ et de celui de l'annulation de la décote, allongement de la durée de cotisation, baisse du niveau des pensions, baisse des salaires et annonces de suppressions massives d'emplois dans la fonction publique, individualisation de la pénibilité... Toutes ces mesures ont pour objectif d'aggraver le partage, déjà inégal, de la richesse produite entre le capital et le travail. Le gouvernement a clairement choisi son camp, celui d'une minorité de privilégié-e-s.

Ce projet de loi doit être retiré et de véritables négociations doivent s'engager pour une réforme des retraites qui ne peut baisser le niveau des pensions, ni allonger le temps passé au travail. Contrairement à ce que dit le gouvernement leur réforme n'est pas inéluctable, il est tout à fait possible de financer notre système de retraites par répartition en maintenant les 60 ans, et en revenant sur les réformes précédentes.

Il nous faut préparer le rapport de force nécessaire pour faire céder le gouvernement, c'est-à-dire la **grève générale**. La mobilisation continue pendant l'été et, dès la rentrée avec le démarrage du débat parlementaire, nous poursuivrons la construction de ce rapport de force dans l'unité la plus large.

Solidaires appelle à participer aux initiatives intersyndicales du 13 juillet, et à **préparer activement grèves et manifestations du 7 septembre**. Parce que c'est ainsi que nous créerons les conditions d'un **mouvement reproductible** !

Déjà, à la SNCF un appel unitaire (SUD-Rail/CGT/UNSA/CFDT) est lancé pour le 7 septembre. Dans l'Education nationale des syndicats (dont SUD Education) appellent à compter du 6 septembre, ...

Le Bureau national du 7 juillet a confirmé le mandat qui est celui sur lequel nous travaillons depuis des semaines : **Retrait du projet de loi ! Et pour cela, il faut construire la grève générale reproductible.**

Durant tout l'été, il faut continuer la campagne Solidaires : planifions les diffusions de nos informations en entreprise, organisons des présences devant des entreprises où nous ne sommes pas encore implantés ou dans des lieux publics (marchés, gares, etc.), prévoyons des collages, préparons des initiatives unitaires, etc.

Des tracts déjà publiés et toujours utilisables

1. Ne pas laisser faire (4 pages imprimerie)
2. Retraite des femmes, en parler, se mobiliser
3. Travailler plus longtemps ?
4. Impossible de financer les retraites ?
5. Les retraites, qu'en restera-t-il pour les jeunes ?
6. Retraites : un combat décisif
7. Les comptes notionnels
8. Appel pour le 27 mai
9. Non à la baisse des pensions !
10. Retraite et progrès social.
11. 24 juin et suites.
12. Mobilisation générale !
13. 24 juin, un tremplin pour un mouvement fort.

Des affichettes hebdomadaires.

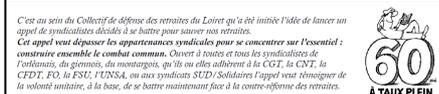
Des affiches, autocollants, badges.

La vidéo : A 60 ans, le travail ça suffit !

Les fiches pour les militant-e-s :

- 1- Les comptes notionnels...
- 2- Vingt ans de contre-réformes
- 3- Retraite et progrès social

Les fiches pour les militant-e-s :



Se battre maintenant !
Des syndicalistes du Loiret appellent à se battre pour défendre les retraites

Sur l'initiative des militant-e-s Solidaires, se prépare un appel (tract distribué le 24 et dans les entreprises) de syndicalistes Solidaires, CGT, CFDT, FSU, CNT du Loiret.

Autre idée : à Saint Denis, l'Union Locale Solidaires lance une **table intersyndicale sur les retraites sur la place du marché, tous les vendredis soirs de juillet et août**

C'est au sein du Collectif de défense des retraites du Loiret qu'a été initiée l'idée de lancer un appel de syndicalistes décidés à se battre pour sauver nos retraites. Cet appel veut dépasser les appartenances syndicales pour se concentrer sur l'essentiel : construire ensemble le combat commun. Ouvert à toutes et tous les syndicalistes de l'industrie, du génie, du montage, qu'ils soient affiliés à la CGT, la CNT, la CFDT, FO, la FSU, l'UNSA, ou aux syndicats SUD/Solidaires l'appel veut témoigner de la volonté unitaire, à la base, de se battre maintenant face à la contre-réforme des retraites.

Il en allongent encore de 2 à 62 ans. Et pour les en France, mais ce sont en voulant les faire retraites anticipées, que quert, c'est le chômage aux plein pour toutes et ans. Nous nous battons nous faisons grève le 24 sport de force avec le plus près du terrain : multiplier les réunions du ou gagner ensemble !

Rien n'est joué, oui il va falloir se battre ! Oui nous pouvons gagner si nous construisons dès aujourd'hui la riposte face à la contre-réforme des retraites !

Orléans, le 24 juin 2010
Rejoignez les syndicalistes déjà signataires !
Ils et elles sont déjà près d'une cinquantaine syndiqués à la CGT (BRGM, édu'action, retraites des Tabacs...), CFDT (Sigen), CNT (étudiant, Inrap), FSU (Snesup, Snucep, Unatos...), SUD/Solidaires (éducation, énergie, Santé, Ptt, FagorBrandt, Setao...).

Pour transmettre sa signature :
syndicalistes.retraites.45@gmail.com

Total : relance de la Raffinerie des Flandres !

Le 30 juin, la Cour d'Appel de Douai a confirmé la condamnation de TOTAL dans le dossier « fermeture de la Raffinerie des Flandres de Dunkerque » et a « ordonné la reprise de l'activité raffinage de la raffinerie Flandres dans un délai de 15 jours, à compter de la signification de la présente décision, sous astreinte de 100 000 euros par astreinte constatée ».

Pour les salarié-e-s de la Raffinerie des Flandres, pour l'intersyndicale locale, pour le syndicat national SUD Chimie et l'Union syndicale Solidaires, **c'est une décision extrêmement importante et qui confirme que celles et ceux qui ont lutté jusqu'au bout avaient raison.**

Elle confirme aussi l'importance qu'il y avait à **ne pas émettre d'avis dans le cadre d'une consultation des Instances Représentatives du Personnel qui n'avait pas de fondement légal** ; c'est ce qu'ont fait les seuls élus SUD Chimie, tant lors du Comité Central d'Entreprise du 17 juin que lors du Comité d'Etablissement du 24 juin.

Cette décision est avant tout l'aboutissement de la grève menée depuis le 12 janvier par les salarié-e-s de la Raffinerie des Flandres ! Dès la publication du jugement, le syndicat SUD Chimie a rappelé nos exigences, qui sont celles des salarié-e-s du site. Elles se retrouvent aussi dans l'appel lancé il y a déjà trois mois par l'intersyndicale locale et des responsables nationaux d'organisations syndicales, associatives, politiques :

Avec les grévistes, nous voulons des réponses écologiques et socialement acceptables.

*... Cette grève pose deux questions essentielles : la question sociale et la question écologique. Les salarié-e-s de Total nous montrent à quel point les deux sont liées... **La solution sociale, c'est le maintien des emplois des salarié-e-s de Total et des entreprises de sous-traitance.** Mais on ne peut ignorer que l'avenir n'est pas à raffiner toujours plus de pétrole ! **La solution écologique, c'est la reconversion vers des activités plus durables.** Mais l'écologie ne peut se concevoir en excluant les hommes et les femmes qui travaillent sur ce site.*

L'argument économique mis en avant par Total n'est pas recevable : en 2009, Total a engrangé près de 8 milliards d'euros de bénéfices (2009, c'est l'année de la crise !), après les 13,9 milliards de 2008.

Voilà pourquoi, nous demandons au gouvernement de prendre les mesures pour qu'immédiatement Total relance l'activité de la Raffinerie des Flandres, garantissent son existence et les emplois pour les 5 prochaines années. Nous demandons que ce délai soit mis à profit pour étudier un projet de reconversion écologiquement soutenable, en associant les salarié-e-s et leurs organisations syndicales, les élu-e-s locaux et régionaux, ...

L'Union syndicale Solidaires a écrit au PDG de Total et au Ministre de l'Industrie, pour exiger la relance de la Raffinerie comme l'ordonne le Tribunal, pour avoir des garanties sur 5 ans comme les autres sites, et pour dire notre disponibilité à utiliser ensuite ce délai à des discussions sur une reconversion.

Encore bravo à tous les salarié-e-s de la Raffinerie des Flandres pour leurs cinq mois et demi de lutte ! On ne peut s'empêcher de repenser comme la victoire complète était proche en février, lors de la grève nationale reconductible dans les raffineries ... bien vite abandonnée par la CFDT et arrêtée par la CGT ! **Mais les camarades de Dunkerque n'ont pas baissé les bras**, ont maintenu l'unité syndicale sur le site tant que cela a été possible, ou plutôt tant que les autres syndicats sont restés dans la lutte : ils et elles montrent qu'**une implantation majoritaire de SUD ... ça aide à gagner !**

Une nouvelle phase dans la lutte des Sans Papiers

Nous entrons dans une nouvelle phase, celle de la vérification de l'application des nouvelles dispositions arrachées au Ministère de l'Immigration, grâce à la détermination des grévistes. La plupart des piquets de grève ont été levés, les dossiers vont être constitués (ceux des piquets Solidaires le sont et vont être déposés bientôt).

S'il ne s'agit pas d'une victoire totale sur tous les points soulevés par le collectif des Onze, notamment sur le travail au noir et sur un texte juridiquement « opposable », des avancées réelles ont été obtenues. Le Ministère de l'immigration a réuni les secrétaires généraux des préfectures et les services départementaux du travail pour la mise en œuvre des nouveaux critères de régularisation par le travail contenu dans l'Addendum au guide des bonnes pratiques (voir les informations régulièrement transmises aux fédérations, syndicats et Solidaires locaux). Certaines préfectures ruent un peu dans les brancards, notamment celle de Paris à laquelle vont avoir à faire la majorité des grévistes, ce qui signifie une vigilance accrue sur le suivi des dossiers et un éventuel rappel à l'ordre par le Ministère si nécessaire.



La bataille globale n'est pas pour autant terminée, d'autant qu'il y a encore le projet de loi Besson sur la transposition de la directive européenne dite « directive retour » qui doit être examinée fin septembre. Un cadre unitaire avec l'UCIJ, dans lequel nous sommes, prévoit des initiatives à la rentrée.

Le Service Civique : super-bénévolat ou sous-emploi ?

Le 1^{er} juillet, la loi de Service Civique est entrée en vigueur. L'objectif annoncé par le gouvernement est de recruter à terme 10% d'une classe d'âge, soit 80 000 jeunes en 2012. Si le syndicat ASSO (Solidaires), qui regroupe des salarié-e-s du secteur associatif, reconnaît que le volontariat peut offrir des opportunités intéressantes, il voit cependant dans cette réforme de nombreux motifs d'inquiétude.

Bien qu'il présente des caractéristiques similaires à celles d'un contrat de travail, le statut de Volontaire Civique ne relève pas du Code du travail. Ainsi, **le volontaire cotise pour la retraite, mais n'a pas droit aux indemnités chômage**. De plus, il est censé être lié par un lien de « collaboration » et non de subordination, ce qui **l'empêche d'avoir recours aux Prud'hommes**. Ce statut contribue donc à la précarisation des salariés du secteur associatif.

Le référentiel des missions de Service Civique stipule que l'indemnité doit permettre au jeune de pratiquer son volontariat sans contrainte matérielle. Mais comment peut-on prétendre à l'autonomie financière avec **540 euros par mois pour un volume horaire allant de 24h à 48h hebdomadaires** ? Pour certains jeunes, la faiblesse de l'indemnité ne constituera pas un obstacle, et la mission de volontariat sera une expérience valorisable professionnellement. Pour d'autres, **le volontariat sera un palliatif au chômage et l'indemnité deviendra un « salaire »**. Dans l'idéal, cette loi vise à permettre un engagement citoyen tout en renforçant la cohésion sociale, mais en pratique elle risque donc d'instituer une **nouvelle forme de sous-emploi**.

Les structures d'accueil peuvent recourir de manière illimitée à des volontaires pour les mêmes postes et à moindre coût, puisque celles-ci ne participent qu'à hauteur de 100 euros à l'indemnisation du volontaire. Dans ce contexte de baisse des subventions, ce statut constitue une **opportunité d'emplois sous-payés**, dont les associations risquent de se saisir massivement. Ainsi, ce qui sera considéré par le gouvernement comme un succès du dispositif sera en réalité un échec de la politique d'emplois des jeunes. Le syndicat ASSO agira aux côtés des salarié-e-s et volontaires concerné-e-s par ce dispositif et exige une revalorisation de l'indemnité, l'inscription du volontariat dans le droit du travail, avec notamment l'ouverture des droits au chômage et la possibilité d'avoir recours aux prud'hommes, un contrôle réel du dispositif regroupant associations, syndicats, et volontaires.

Téléperformance prépare encore des licenciements

Le 1^{er} juillet, la direction de Téléperformance France a annoncé la fermeture de 4 sites (Pantin, Marseille, Rennes et Tours) et la réduction de ses centres de 14 contre lieu des 22 actuellement, au travers de restructurations ville par ville. Elle explique sans aucune gêne qu'elle ne peut faire autrement car le groupe Téléperformance, leader mondial des centres d'appels, serait en difficulté !

Bref une centaine de millions d'euros de bénéfices déclarés ne leur suffirait pas à eux et à leurs actionnaires. TP est, comme tous les capitalistes, un ogre, un prédateur jamais rassasié... Et ils veulent supprimer des milliers d'emplois pour dégager le cash permettant de continuer leur politique expansionniste de rachat d'entreprises. **Et ce serait à environ 850 travailleurs/ses mis à la porte de faire les frais de leur volonté de gagner toujours plus d'argent ? 850 salarié-e-s jeté-e-s à la rue comme des malpropres ! Mais qui sont les malpropres ? Les salarié-e-s qui gagnent à peine le SMIC ou les dirigeants et les actionnaires qui s'en foutent plein les poches et veulent en avoir toujours plus ?**

Le patron de Téléperformance France ose dire, dans une vidéo diffusée dans tous les centres, que si les salarié-e-s se mettent en grève, ce sera pire ! On croirait entendre le discours de la dirigeante du Medef, qui déclare qu'augmenter les cotisations patronales remettrait en cause la vie des entreprises, alors qu'elles font des millions, voire des milliards de bénéfices ! Le 8 juillet, la direction convoque l'ensemble des représentants syndicaux pour leur proposer un « accord de méthode » pour tenter de faire accepter son plan de suppressions d'emplois. Le syndicat SUD PTT appelle à la grève ce 8 juillet, des rassemblements auront lieu : **« parce que nous ne sommes pas en solde ! »**

Augmentation des tarifs SNCF...

A compter du 1^{er} juillet, la SNCF a augmenté les tarifs des billets des trains Corail, Intercités et Trains Express Régionaux (TER) de **2,5 % en moyenne**. Pour tenter de justifier cette nouvelle hausse, nettement supérieure à l'inflation, la SNCF prétexte une contribution à « la rénovation des trains ». Outre que **cette augmentation intervient dans un contexte difficile pour des millions de salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s...**, le choix de répercuter une partie du coût des investissements sur les usagers est illogique et injuste.

Le prétexte d'une telle contribution a de quoi surprendre dans la mesure où la plus grande partie des TER est aujourd'hui prise en charge par les Régions, et que le PDG de la SNCF négocie actuellement une subvention d'Etat pour les trains grandes lignes dit « d'aménagement du territoire », après avoir versé en 2009 un dividende de 183 millions d'euros à l'Etat... Cette hausse tarifaire et ses motivations sont le signe que malgré les incantations du Grenelle de l'environnement, **aucune volonté politique ne permet concrètement de rendre les transports ferroviaires accessibles au plus grand nombre**. Au contraire, cela atteste que les usagers continuent d'être considérés comme des payeurs de la dette ferroviaire gérée par RFF. Face à l'absence réelle d'investissement de l'Etat conjuguée à une entreprise publique qui fait le choix des profits plutôt que celui du service public, cette situation risque malheureusement de perdurer... au détriment des usagers et des salarié-e-s.

...Augmentation du prix du gaz

Les tarifs dits régulés payés par 11 millions de familles ont encore augmenté au 1^{er} juillet, ce qui représente 14% pour l'année et 50% en moins de 5 ans, et vont rendre encore la vie plus difficile aux familles les plus démunies, ce qu'attestent, pour 2010, les probables (selon GrDF) 300 000 coupures de gaz (multiplication par 30 depuis 2 ans !). La vie n'est pas dure pour tout le monde, GDF Suez a engrangé 4,5 milliards d'euros en 2009... et les dividendes seront conséquents en 2010.

Cette fois-ci, personne ne peut parler d'une taxe dite écologique censée réorienter les consommations d'énergie vers un développement durable : les familles ont besoin du gaz pour cuisiner, se chauffer... L'utilisateur dit « *captif d'un monopole* » est transformé en client soi-disant « *libéré par la concurrence* », à qui on donne le choix de basculer vers les propositions tarifaires de marché bien proches maintenant du prix régulé mis en place par GDF Suez.

Nous constatons les dégâts de la concurrence dans l'énergie, qui augmente les tarifs. Rien ne justifie de telles augmentations :

- pourquoi augmenter les tarifs du gaz dont les réserves mondiales sont de plus en plus accessibles, dont la production s'effectue de plus en plus à partir du schiste... en utilisant le prix du pétrole dont la disparition est programmée et qu'il faut économiser ? La défense de l'environnement incite à augmenter le pétrole et à baisser le gaz.
- Suite à une décision d'un gouvernement hypocrite, le tarif résulte de négociations opaques entre GDF Suez et la Commission de Régulation de l'Énergie qui ont établi et appliquent une formule obscure prenant en compte le prix des produits pétroliers et le coût de l'approvisionnement pour le répercuter dans le tarif. Pourquoi une telle hausse alors que la liquéfaction facilite le transport et que le prix du gaz liquéfié qui arrive dans les terminaux de regazéification européens a baissé ces dernières années ? Il faut mettre fin à cette opacité. L'état ne doit pas seulement faire semblant de protester, mais doit intervenir, en tant qu'actionnaire principal.

Nous contestons le yoyo des prix, l'opacité de leur détermination, l'absence de prévision de ceux-ci. **Le gaz et l'électricité sont des biens publics essentiels pour les usagers, qui doivent être fournis dans le cadre d'un service public et non par des groupes dont le profit guide l'activité.** Nous revendiquons l'**interdiction des coupures de gaz et d'électricité**, le retour à un tarif abordable et progressif selon la consommation afin de limiter le gaspillage énergétique, puis une évolution suivant l'inflation, complétée de la fourniture gratuite d'une première tranche indispensable à toutes les familles.

Poste, Education nationale, ... l'Etat réprime.

La Poste menace de licenciement et d'exclusion de fonction des militants SUD PTT, dans les Hauts-de-Seine. A Toulouse, c'est un militant de SUD Education que l'Education nationale veut licencier. Le Pouvoir ne recule devant rien. Montrons notre solidarité, et organisons des luttes sociales victorieuses pour que le rapport de force change...

Malgré la signature d'un protocole mettant fin au conflit dans les Hauts-de-Seine, **la direction de La Poste traduit trois militants de SUD en conseil de discipline avec menace de licenciement et de lourdes sanctions.** La fédération SUD PTT exige la levée de toutes les sanctions. Elle a déposé un préavis de grève national le 12 juillet, jour du premier conseil de discipline demandant un licenciement et appelle à se rassembler, à partir de 13 heures, devant la Direction du Courrier (DOTC) des Hauts-de-Seine à Nanterre.

Après avoir transformé des mises à pied et suspensions de fonction en blâmes, la direction persiste à faire passer 3 militants de SUD PTT ayant animé la grève en conseil de discipline : l'un est menacé de licenciement, les deux autres de deux ans et un an d'exclusion temporaire de fonction. Il leur est reproché d'avoir pénétré dans les établissements sans y être autorisé pour informer les personnels non-grévistes sur la grève et tenir des Assemblées Générales, d'avoir occupé la DOTC et le Siège à plusieurs reprises. De plus, elle les accuse de séquestration le 10 mai, alors que les grévistes protestaient, dans les locaux de la DOTC, contre le refus de recevoir un secrétaire départemental SUD PTT dans la délégation qui devait négocier...

La direction multiplie les entraves au droit de grève, partout où des postier-e-s contestent son autoritarisme, son absence d'écoute et son mépris : interdiction des prises de parole, emploi d'huissiers et de vigiles, embauche illégale d'intérimaires, recours à des filiales et à des cadres pour casser les luttes, menace de mise en absence irrégulière de grévistes, ... Lors des conflits sur les réorganisations, la direction recule de plus en plus le moment d'ouvrir de véritables négociations, entraînant par là-même l'exaspération des grévistes. **Dès lors qu'elle menace les personnels et interdit toute velléité de contester, elle ne peut se plaindre ensuite du durcissement des conflits !**

A Toulouse, c'est un militant de SUD Education qui passe en conseil de discipline le 8 juillet. « L'insuffisance professionnelle » qui lui est reproché après 11 ans de service n'a aucun fondement, mais cela n'empêche pas l'Administration de vouloir le licencier. Ce qui est visé, c'est notamment le fait qu'il est mis en évidence des **problèmes de sécurité, pour les élèves et le personnel, dans l'atelier où il enseigne.** Un rassemblement est organisé le 8 juillet, devant le rectorat de Toulouse. La fédération des syndicats SUD Education, Solidaires 31, l'Union syndicale Solidaires ont exigé l'arrêt de la procédure disciplinaire.